

Date de convocation : 09/05/2019

Date d'affichage : 09/05/2019

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 78

Votants : 78 + 8 pouvoirs : M. Jean-Pierre LANGLOIS à M. Jean-Luc CORNIÈRE, M. Olivier BUREAUX à M. Albert HATCHUEL, M. Jacques DEPREZ à M. Michel COQUATRIX, M. Alain RATIEVILLE à Mme Chantal DEPINAY, M. Alain DEPREAUX à M. Paul POTEL, M. Jacques GUEROULT à M. Edouard LHEUREUX, M. Edouard LEFORESTIER à Mme Monique HOUSSAYE, Mme Anne ROQUIGNY à Mme Michelle MORIN

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
MERCREDI 22 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt-deux mai à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Biville-la-Baignarde, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUPUY Caroline	A	LETELLIER Norbert	P
BARTHELEMY Isabelle	P	DURAME Sébastien	S	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BATAILLE Dominique	P	GRIZARD Vincent	E	MALVAUT Claudine	P
BEUCAMP Marie-France	A	FAICT Joël	A	MARET Jean-Paul	P
BEAUDOIN Aurélie	A	FAUVEL Denis	P	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	FRANÇOIS Charline	P	MOREL Aline	P
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	P	GAINVILLE Norbert	P	MORIN Michèle	P
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NIGER Chantal	P
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	NOURRICHARD Gérard	P
BUREAUX Olivier	Pvr	GUEROULT Jacques	Pvr	PADÉ Bernard	P
CAHARD Christelle	A	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	P
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	P	HEDOU Lucette	A	PIT Claude	P
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	P	HÉRICHER Franck	P	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	P
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	P
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	P	RATIEVILLE Alain	Pvr
CRESENT Christine	P	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	A
DALLE Jean-Christophe	S	LANGLOIS Jean-Pierre	Pvr	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	P	ROLLAND Hervé	P
DECLERCQ Antoine	P	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	Pvr
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	Pvr	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	S
DEPREAUX Alain	Pvr	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	Pvr	LEMOINE Séverine	P	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	P	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	P
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	P		
DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	P		

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)

Mr Jean-Marie TABESSE est nommé secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

### **Présentation Schéma Départemental Aménagement Numérique**

Présentation par Pascal MARTIN, Président du Département, et Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique

### **Ajout de 2 questions à l'ordre du jour :**

20190514 - Travaux de voirie – procédure intérêt communautaire  
20190515 – Travaux de voirie 2019 – Rues des Forrières à Tôtes

### **Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, le PV de la séance précédente du 4 Avril 2019.

### **Informations du Président**

#### **-Subventions sport**

<b>Manifestations annuelle</b>	Montant demandé	Montant validé
<b>Trail Pompiers Auffay</b>	950,00 €	500,00 €
<b>Rallye de Dieppe</b>	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>Marche du pimont Challenge de la Varenne</b>	250,00 €	250,00 €

#### **-Subventions culture**

<b>STRUCTURE</b>	<b>PROJET</b>	<b>BUDGET TOTAL DE L'ACTION</b>	<b>SUBVENTION DEMANDE</b>	<b>SUBENTION ACCORDÉ</b>
CULTUR'ART	Aide financière pour mise en place de l'exposition de fin d'année Achat de 2 banderoles	-	200,00 €	200,00 €
AMBC	Week-end rencontre chorales	2 280,00 €	-	300,00 €
Action Culturelle de Longueville	Concerts, Expositions, Foire aux livres	3 023,75 €	-	500,00 €
EPADEC	Journée culturelle Africaine	4 700,00 €	3 000,00 €	500,00 €
Comité des Fêtes	Concert "les année 80"	12 000,00 €	3 000,00 €	750,00 €

**Atelier locatif 3 de Criqueot sur Longueville (549 m<sup>2</sup>)** : Bail au 1<sup>er</sup> avril 2019 de 9 ans avec l'entreprise LNB Logistique, au prix de 2300 € HT/mois.

**Hôtel d'entreprise Bacqueville en Caux (270 m<sup>2</sup>)** : Bail au 1<sup>er</sup> juillet 2019 de 9 ans avec l'entreprise ENERCON service France Nord, au prix de 1250 € HT/mois

**Requête auprès du Tribunal Administratif de la commune de Tôtes** sur le règlement intérieur pour annuler les articles 5 et 17 : En référé, le TA a, le 24 avril dernier, ordonné la suspension de l'article 17 et a débouté la commune des autres demandes (annulation de l'article 5, demande de délibérer à nouveau sur le règlement intérieur, condamnation de la Communauté de Communes à verser une somme de 1 500 € à la Commune).

La procédure poursuit son instruction et le TA se prononcera ultérieurement.

**Requête du SMITVAD** : le 13 mai dernier, le Tribunal Administratif a enjoint à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole :

D'apporter les déchets de l'ensemble des communes sorties du SMITVAD au site de Valor'Caux

De verser les quotes-parts des redevances R1, R 2 et R3

## **SOCIAL**

### **20190501- Action « ça s'agite ! » - modalité de règlement et évolutions**

Jean-François BLOC expose que la commission propose le paiement d'avance dès l'inscription à partir du 1 juin 2019 concernant les ateliers de l'action « ça s'agite ! ».

Ce paiement d'avance concernera les ateliers dont la collectivité fournit des denrées périssables et / ou des fournitures en lien avec l'atelier (alimentation, plantes, matériel de loisirs créatifs...). La collectivité ne remboursera pas en cas d'absence. La commission propose également (suite à des demandes de participants à l'action) à partir du mois de septembre 2019 des ateliers en soirée afin de favoriser la création de lien social d'administrés adultes en activités.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide les propositions de la commission.

## TOURISME

### 20190502- Fonds de concours pour équipement touristiques

Denis FAUVEL expose que la commission tourisme, par le biais des demandes qui lui ont été adressées, a souhaité travailler à la mise en place d'une subvention exceptionnelle destinée à l'aménagement d'équipements touristiques. En effet, la Communauté de Communes étant compétente en matière de tourisme, il apparaît aujourd'hui important de pouvoir soutenir les porteurs de projets publics qui œuvrent à la valorisation de leur territoire auprès des touristes.

Ainsi, il est proposé de créer une subvention exceptionnelle destinée aux porteurs de projets publics souhaitant créer, restaurer ou mettre en valeur un équipement touristique lié à la randonnée ou au patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes Terroir de Caux. Les dossiers seraient étudiés au cas par cas et en fonction de l'intérêt du projet par la commission tourisme.

Sur proposition de la commission, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de créer ce fonds de concours pour équipements touristiques
- Fixe une enveloppe de 30 000 € HT / an affectée à ce fonds de concours, avec un taux d'intervention de la Communauté de Communes à hauteur de 20 % du montant total, le seuil étant fixé à 1 000 € et le plafond à 10 000 €.
- Autorise Monsieur le Président à prendre un arrêté d'attribution d'aides sur proposition de la commission, dans la limite des crédits ouverts.

### 20190503- Fonds de concours pour la charreterie de Longueil

Dans le cadre du projet « Entre 2 Rives », la commune de Longueil sollicite un fond de concours exceptionnel de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

En lien avec le projet territorial de la Basse Saône, ce projet vise à favoriser les modes de déplacements doux (requalification de la voirie avec création d'un espace partagé entre automobilistes et piétons rue de l'église ; connexion entre rue de la Cauchie et rue Fayette par la création d'un cheminement piéton aux normes PMR et la requalification paysagère) et à valoriser le patrimoine bâti (acquisition d'une charreterie destinée à devenir un local d'accueil touristique). Le plan de financement prévisionnel présenté par la commune fait état d'un coût total des travaux de 731 760 € HT. La commission tourisme propose de ne prendre en compte que la partie charreterie, en lien avec la subvention liée aux équipements touristiques, ce qui représente un coût de 103 808 € (acquisition du bâtiment et travaux de réhabilitation).

Dans le cadre des compétences exercées par la Communauté de Communes en matière de tourisme, et de l'intérêt communautaire que revêt ce projet en lien direct avec le projet de la basse Saône, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'allouer un fonds de concours à hauteur de 10 000 € à la commune de Longueil pour son projet de réfection d'une charreterie destinée à l'aménagement d'un local d'accueil touristique.

### 20190504- Subvention Dieppe Rallye Historique

Dieppe Rallye Historique a eu lieu les 30 et 31 mars dernier. L'association avait sollicité la Communauté de Communes en décembre dernier pour lui apporter un soutien financier.

Sur proposition de la commission tourisme, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention de 150 € à l'association.

### 20190505- Surveillance de la baignade – convention de partenariat

La commune de Quiberville sollicite la Communauté de Communes afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre de la surveillance de la baignade au cours de la saison estivale. Seule façade maritime de Terroir de Caux, nombreux sont les habitants du territoire qui profitent des activités de baignade et des sports nautiques. A ce titre, la commune souhaite que la collectivité puisse accompagner cette charge. En 2018, les dépenses se sont chiffrées à 14 785,15 €.

Sur proposition de la commission tourisme, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre) :

- Décide que la Communauté de Communes signe une convention de partenariat avec la commune de Quiberville sur Mer pour la surveillance de la baignade
- Fixe la participation annuelle à 4500 €.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

### 20190506- Tarif des transports scolaires des collèves – compléments

Le Président expose que les inscriptions aux transports scolaires des collégiens à partir du 1<sup>er</sup> février pour l'année scolaire en cours sont facturées à 50%.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'appliquer le même taux sur notre participation.

### 20190507- Sécurité - Nouveau parking des bus au collège de Longueville sur Scie

Actuellement, le stationnement des bus au collège de Longueville sur Scie se fait autour d'une aire qui trouve à son centre le stationnement des véhicules, ce qui fait que les enfants déambulent de partout, risquant à chaque instant un accident. La Commission a étudié la possibilité de créer une aire dédiée au stationnement des bus à part des véhicules légers. Cette création permettrait également d'accroître le nombre de places dédiées aux véhicules légers pour le collège mais également pour le gymnase.

Le projet est estimé à 340000 € HT.

Un terrain d'environ 1500 m<sup>2</sup> doit être acheté pour réaliser cette opération.

Les travaux sont estimés à 330.000 €.

Le financement pourrait être assuré comme suit :

25% Région    20% Département    20% DETR    35% Terroir de Caux



Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide le projet et son financement
- Autorise Monsieur le Président à procéder à l'acquisition du terrain nécessaire et à signer tous documents s'y rapportant.

19h43 sortie de Mme Chantal COTTEREAU

## HABITAT

### 20190508- Lotissement de Bacqueville en Caux – parcelle

Le Conseil Communautaire a validé l'acquisition du terrain pour le lotissement sur Bacqueville en Caux. Mais, une petite parcelle de 66 m<sup>2</sup> cadastrée AC 112 n'a pas été indiquée dans la délibération.

D'autre part, la commune de Bacqueville en Caux a délibéré favorablement pour céder à Terroir de Caux la parcelle AC 140 de 2480 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

Par ailleurs, la commune conserve la parcelle AC152 qui donne accès à notre terrain et à celui d'EPIFAJ en nous octroyant une servitude de passage et de création de voirie.



Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions) :

- Autorise Monsieur le Président à procéder à l'acquisition de la parcelle AC112 au prix de 12.05 €/m<sup>2</sup> et à négocier et régler les indemnités d'éviction au locataire des parcelles du projet.
- Autorise Monsieur le Président à procéder à l'acquisition de la parcelle AC 140, avec servitude de passage sur la parcelle AC 152.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

19h45 retour de Mme Chantal COTTEREAU

---

## SPORT

### 20190509- Tennis de Sainte Foy – restructuration

Patrice GILLE expose que les terrains de tennis communautaires de Sainte Foy sont vétustes : couverture très détériorée et irréparable, terrains extérieurs impraticables car usagés.

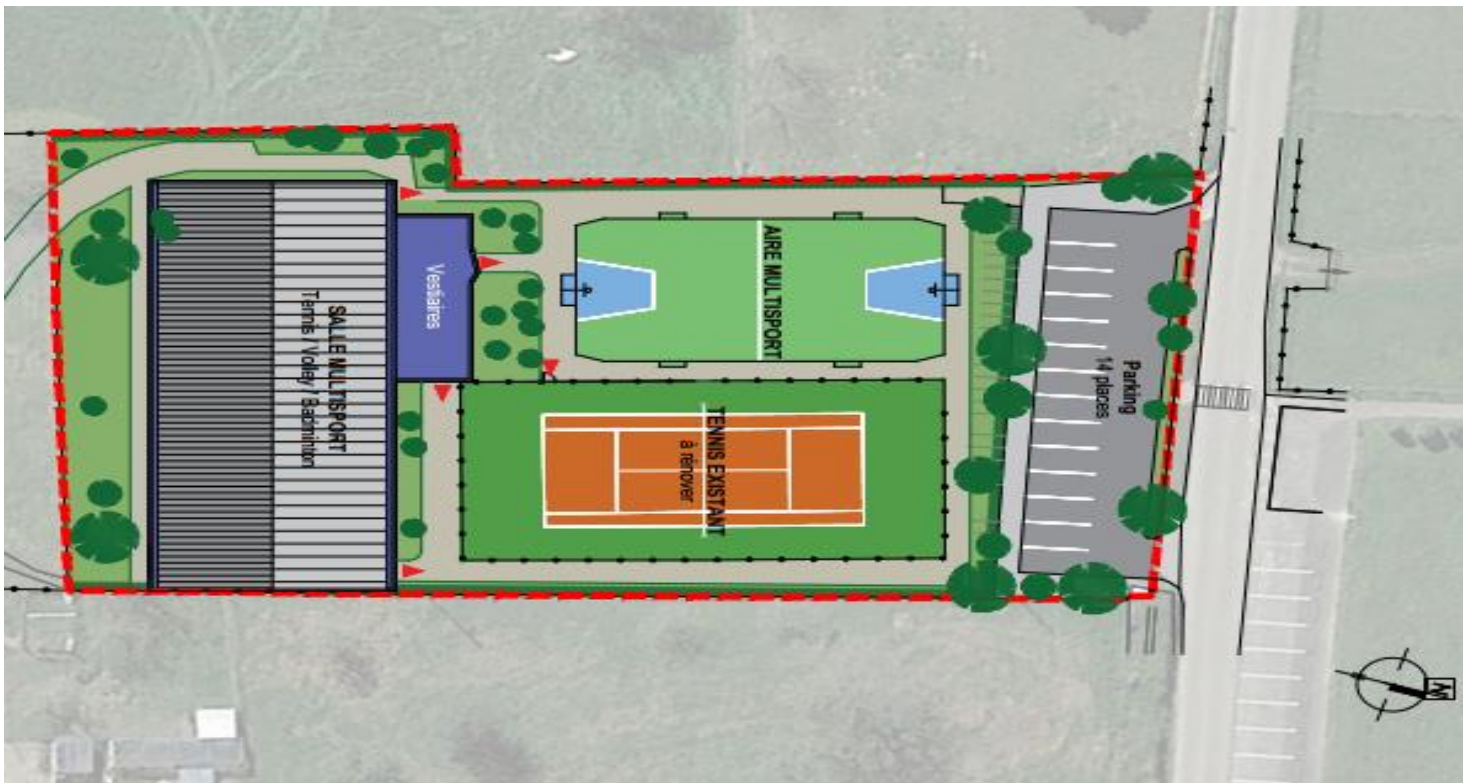




PLAN DE SITUATION



Afin de permettre d'accueillir un maximum de sport de raquettes et accueillir un nombre de terrains suffisant une nouvelle étude a été effectuée. La structure pourrait être étendu à une surface de 18\*40 en maintenant le city-stade avec des cotés haut et un terrain de tennis extérieur.



Donc, la commission propose :

- construction d'une salle neuve sur les fondations existantes, avec chauffage, vestiaires.
- restructuration d'un des deux cours de tennis extérieur
- en collaboration avec la mairie de Sainte Foy, construction d'un city-stade.

Le projet financier s'établit dorénavant comme suit :

Construction de la salle, vestiaires, chauffage : 520 000€

Remise à neuf du terrain de tennis extérieur : 32.000 €

Aire multi sport : 45.000 €

Stationnement : 25.000 €

VRD, espaces verts : 25.000 €

Maitrise d'œuvre et divers : 48926 €

Soit un total de 695926 €

Le financement pourrait être assuré par la DETR à hauteur de 126185 €, le Département à hauteur de 157 731€ et la Région à hauteur de 157 731 € soit 441 647€

La participation financière de la Communauté de Communes sera de 254 279 €

A cela se déduira la participation de la commune de Sainte Foy qui s'engage à verser sous forme de fonds de concours le restant à charge du city stade.

(Pour information si nous options sur le minimum sans financement – la seule réfection de la toile et des tennis - :250000€)

Le conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide le projet
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019
- Valide la participation de la commune de Sainte Foy sur la partie city-stade

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

19h54 sortie de M. Michel VANDERPLAETSEN

19h56 sortie de M. Denis GUILLEBERT

---

## AMENAGEMENT DE L'ESPACE

<b>20190510- SRADDET – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – avis de la communauté de communes</b>
---

*La Région Normandie s'est vue confier par la loi NOTRe le soin d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui doit fixer des objectifs à moyen et long termes et des règles générales dans les domaines suivants :*

- *Équilibre et égalité des territoires,*
- *Gestion économe de l'espace,*
- *Désenclavement des territoires ruraux,*
- *Infrastructures de transport et intermodalité*
- *Habitat,*
- *Maîtrise et valorisation de l'énergie,*
- *Lutte contre le changement climatique,*
- *Pollution de l'air,*
- *Protection et restauration de la biodiversité,*
- *Prévention et gestion des déchets.*

*Pour répondre à cette obligation, la Région a arrêté son projet de SRADDET le 17 décembre 2018.*

*Le document est composé d'un rapport (contenant le diagnostic, les orientations stratégiques et objectifs transversaux et de la déclinaison des objectifs régionaux) et d'un fascicule de règles.*

### **⇒ Orientations stratégiques et objectifs transversaux**

#### **I. Définir des objectifs communs à l'ensemble des champs du SRADDET**

##### **A. Préciser les objectifs à atteindre au regard de l'intitulé du schéma**

1. *Poser les bases d'un projet commun pour le territoire normand*
2. *Fonder le développement durable de la Normandie sur ses trois piliers : économique, social et environnemental*

##### **B. S'inscrire dans une logique prospective, stratégique et innovante**

1. *Evoluer dans un environnement en mutation*
2. *Travailler à un territoire durable*

#### **II. Territorialiser certains grands enjeux**

1. *Construire le système métropolitain normand*
2. *Déployer le projet de développement durable de la vallée de la seine*
3. *Valoriser et protéger les atouts du littoral normand*
4. *Préserver des relations étroites avec les acteurs transmanches*
5. *Développer de nouvelles coopérations interrégionales*
6. *S'appuyer sur l'approche expérimentale des parcs naturels régionaux*

### **⇒ Déclinaison des objectifs régionaux**

#### **I. Fonder l'attractivité internationale de la Normandie sur la robustesse et la capacité d'adaptation de son modèle de développement**

##### **Consolider la place de carrefour de la Normandie**

1. *Tirer profit d'un paradoxe : être au bout du continent pour être au carrefour du monde*
2. *Développer le système économique et logistique normand*

3. Connecter les réseaux normands aux réseaux nationaux et internationaux

**B. Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants**

1. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires

2. Développer une approche globale par la « qualité de vie », facteur d'attractivité pour les territoires

3. Améliorer le cadre de vie

4. Adapter l'habitat aux besoins des habitants

5. Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace

**C. Créer les conditions du développement durable**

1. Assurer l'éducation au développement durable de tous les acteurs

2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée

3. Mener une politique foncière ambitieuse

4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables

5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie

**ii. Poursuivre la co-construction du projet de territoire**

**A. Poursuivre la démarche itérative de co-construction**

1. Mettre en perspective les politiques menées et intégrer de nouvelles orientations

2. Assurer une mise en œuvre coordonnée et collective du schéma

**B. Privilégier l'innovation et l'expérimentation**

1. Mettre en évidence les interdépendances sur le territoire

2. Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique

**C. S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis**

1. Territorialiser l'ambition économique régionale

2. Biodiversité : valoriser les espaces caractéristiques de la Normandie

3. Biodiversité : prêter attention à l'ensemble des milieux

4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle normande

5. Réduire la production de déchets et amplifier leur valorisation

**D. Etre en capacité d'intégrer les approches développées par l'ensemble des acteurs du territoire**

1. Mobiliser les programmes européens à l'échelle régionale

2. Intégrer les stratégies portées en région par l'état et ses opérateurs

3. Tirer parti de l'approche opérationnelle des parcs naturels régionaux

**⇒ Fascicule de 42 règles générales**

Pour information, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) devront prendre en compte les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et devront être compatibles avec les règles générales du fascicule de ce schéma, pour celles de leurs dispositions auxquelles ces règles sont opposables.

Lorsque ces documents sont antérieurs à l'approbation du SRADDET, ils prennent en compte les objectifs du schéma et sont mis en compatibilité avec les règles générales du fascicule lors de la première révision qui suit l'approbation du schéma.

Ce dossier a été examiné par le PETR, Pays Dieppois Terroir de Caux qui a émis un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

**Remarques concernant le rapport :**

Le projet de SRADDET montre l'ambition de la Normandie et le souhait de développer l'attractivité économique et touristique tout en prenant en compte l'environnement dans une démarche de développement durable. Les élus du Pays Dieppois-Terroir de Caux ont localement cette même ambition qui a été déclinée dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en juin 2017.

Les élus du territoire sont satisfaits de voir dans l'introduction du chapitre « valoriser et protéger les atouts du littoral normand » (page 83 du rapport) dans un paragraphe intitulé : Equilibre et égalité des territoires : *Outre l'équilibre à trouver entre des zones touristiques très fréquentées (Baie du Mont Saint Michel, villes balnéaires et plages du Calvados, Etretat...) et d'autres qui demandent à être davantage connectées au territoire régional et à Paris (Granville, Dieppe...), la question du niveau de services et de leur éventuelle saisonnalité est aussi posée.*

En effet, l'amélioration de la connexion routière et ferroviaire de notre territoire est une préoccupation majeure et la base pour permettre un développement économique et touristique.

Néanmoins, les élus du Conseil Communautaire remarquent :

⇒ L'objectif 17 « **Consolider la place de la Normandie comme acteur du transport maritime international** » évoque seulement le développement des infrastructures portuaires. Nous souhaitons également que soit affirmé le maintien de la ligne transmanche Dieppe-New Haven, maillon important de l'axe Paris Londres.

⇒ **objectif 29 : faire évoluer les infrastructures pour conforter le maillage normand**



Notre SCOT évoque dans un chapitre sur le développement d'un réseau de mobilité durable : « le renforcement de cette offre implique inévitablement **l'amélioration de la ligne ferroviaire Rouen-Dieppe** : électrification de la ligne, doublement de la voie sur certaines portions et connexion, sans rupture de charge au profit de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. » Cela n'est pas évoqué précisément dans le projet de SRADDET. Néanmoins, nous espérons que cela est inclus dans le sous objectif « *améliorer le réseau des infrastructures ferroviaires existantes* » ou dans « *améliorer la connexion ferroviaire des différentes villes normandes et sites touristiques normands avec Paris* ». Sur ce point, nous réaffirmons également la volonté de l'ensemble du territoire de retrouver une desserte ferroviaire directe entre Dieppe et Paris.

En revanche, nous émettons des réserves sur « *expérimenter les arrêts facultatifs sur les haltes de faible affluence* » car les petites gares jouent un rôle très important dans l'aménagement du territoire des zones rurales. A ce propos, il nous paraît même imaginable de réouvrir certaines haltes accompagnées de parkings relais pour inciter les habitants des secteurs ruraux à délaissier leur voiture particulière pour aller à Rouen ou Dieppe.

⇒ **Objectif 70 : produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés : développer la production photovoltaïque**

Est évoquée la couverture de grands bâtiments tels que les hangars logistiques, agricoles ou des bâtiments industriels. Il serait judicieux d'ajouter « commerciaux », ce qui représente également un potentiel important.

**Remarques concernant le fascicule des règles :**

Pour une meilleure lecture, il aurait été judicieux de numéroter ces règles.

⇒ **Règle page 13 : Conduire une analyse du foncier mettant en évidence la nécessité de concilier ses usages et justifiant la prise en compte des enjeux visant à limiter la consommation de foncier et l'artificialisation des sols, à préserver les espaces agricoles et naturels et à restaurer les continuités écologiques.** Cette fiche indique qu'il doit être envisagé de se doter d'observation foncière. Même si quelques outils sont mis en place (SIG), il paraît compliqué pour les territoires ruraux, non couverts par une agence d'urbanisme, de se doter de moyens techniques et humains pour cette observation. La Région pourrait être chef de file pour l'harmonisation des outils et le partage de moyens communs à l'ensemble des territoires.

⇒ **Règle page 14 : Dans les zones littorales et rétrolittorales, permettre les aménagements et les constructions uniquement s'ils sont adaptés aux risques naturels prévisibles à l'horizon de 2050 (inondation, submersion marine, érosion, recul du trait de côte) :** il paraît indispensable de citer les Plans d'actions de préventions des inondations (PAPI) dans lesquels les collectivités locales engagent des actions concrètes et d'associer leurs structures porteuses, notamment les syndicats de bassin versant, aux publics cibles.

⇒ **Règle page 36 : Fixer dans les PCAET une cible annuelle de rénovations énergétiques de logements correspondant à minima à 2,3% du parc de logements publics et privés :**

Nous nous demandons comment a été fixé ce chiffre qui ne semble pas prendre en compte les spécificités des différents territoires et de leur parc de logements. Néanmoins, le PCAET en cours d'élaboration sur notre territoire en tiendra compte.

⇒ **Règle page 42 : Eviter et réduire l'imperméabilisation des sols en adaptant les pratiques en matière d'urbanisation.** La notion de désimperméabilisation de l'existant apparaît mais n'est pas expliquée. De notre interprétation, cette règle, qui propose un taux de désimperméabilisation dans les documents d'urbanisme, est inapplicable concrètement surtout dans les territoires ruraux qui possèdent peu de friches industrielles.

De plus, le SCOT ne semble pas du tout être la bonne échelle pour identifier les surfaces à désimperméabiliser (parcelles ?).

⇒ **Règle page 43 : Favoriser la division au moins par 2 du rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers à l'horizon 2030**

- Malgré un développement ambitieux du territoire, le SCOT du Pays Dieppois-Terroir de Caux, approuvé en juin 2017, engage le territoire à diviser par 3 la consommation foncière par rapport aux 10 années précédentes. Ainsi, de 107 hectares consommés en moyenne chaque année, notre projet de territoire ambitionne de passer à une moyenne de 33 ha par an.

- Néanmoins, la question se pose des outils et des règles utilisés pour l'analyse de cette consommation foncière qui ne sont pas uniformisés à l'échelle de la Région.

Le Conseil Communautaire émet donc un avis favorable (10 abstentions) sous réserve de la prise en compte des remarques sus-énoncées.

Le Conseil Communautaire doit, dans le cadre de la prochaine composition du conseil communautaire, déterminer la représentativité.

Soit nous conservons la représentation à 97 délégués, soit nous trouvons un accord à 89 (Val de Scie et Luneray : 4 ; Bacqueville : 3 ; Tôtes et Val de Saône : 2 ; les autres communes : 1)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Fixe la nouvelle répartition pour les élections de 2020 à 97 délégués comme suit :

COMMUNE	POPULATION	DELEGUES	COMMUNE	POPULATION	DELEGUES
Val de scie	2557	6	le bois robert	344	1
luneray	2241	5	bracquetuit	340	1
bacqueville en caux	1897	4	calleville les deux église	336	1
totes	1569	3	fresnay le long	331	1
val de saane	1489	3	varneville bretteville	319	1
avremesnil	1018	2	imbleville	314	1
Longueville sur scie	985	2	saint ouen le mauger	313	1
etaimpuis	784	1	saint crespin	289	1
saint ouen du breuil	778	1	royville	274	1
saint victor l'abbaye	774	1	saint germain d'etables	266	1
brachy	768	1	omonville	263	1
torcy le grand	761	1	dénestanville	261	1
auppegard	728	1	le catelier	255	1
belleville en caux	693	1	cropus	249	1
gruchet saint simeon	683	1	crosville sur scie	246	1
saint denis sur scie	670	1	manéhouville	227	1
biville la baignarde	654	1	bertrimont	224	1
heugleville sur scie	640	1	criquetot sur longueville	223	1
saint maclou de folleville	639	1	gonnetot	206	1
thil manneville	607	1	saint honore	206	1
sainte foy	579	1	saint mards	201	1
longueil	565	1	vénestanville	199	1
la chaussée	557	1	lamberville	189	1
quiberville	550	1	lintot les bois	178	1
gueures	544	1	notre dame du parc	162	1
montreuil en caux	512	1	saane saint just	159	1
ouville la rivière	510	1	auzouville sur saane	153	1
beauval en caux	490	1	beautot	140	1
torcy le petit	481	1	saint denis d'aclon	133	1
ambrumesnil	480	1	muchedent	132	1
saint vaast du val	472	1	la chapelle du bourgay	129	1
gonneville sur scie	462	1	sassetot le malgardé	119	1
belmesnil	460	1	hermanville	117	1
vassonville	445	1	tocqueville en caux	112	1
anneville sur scie	439	1	biville la rivière	105	1
greuille	382	1	lestanville	94	1
saint pierre bénouville	374	1	gueutteville	85	1
bretteville saint ouen	352	1	rainfreville	72	1
lammerville	345	1	les cent acres	64	1
			la fontelaye	32	1

Les communes ayant un seul délégué, auront un délégué suppléant.

#### **20190512- Facturation aux mairies des frais de remplacement de secrétariat**

Le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste pour assurer le remplacement des secrétaires de mairie.

Depuis le 1er mai, Agnès COLIGNON a donc rejoint notre effectif pour assurer cette mission.

Il convient de définir les conditions de facturation aux mairies des frais de remplacement.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de répercuter les frais de remplacement de secrétariat en prenant en compte
- Frais de déplacement du siège communautaire à la mairie : barème kilométrique de l'administration
- Frais horaires : salaires et charges patronales
- Et avec signature d'une convention avec chaque Mairie utilisatrice.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

20h05 sortie de Mme Myriam DELAUNAY

### **20190513- Soutien développement durable Adelphe – Reversement CC Bray Eawy**

Suite à la fusion de 2017, nous avons perçu en 2018 la somme 5 072.86 € correspondant à la totalité du SDD 2016 concernant la communauté de communes Bray Eawy.

Nous devons reverser à la communauté de communes Bray Eawy sa part soit 4 504.19 € (5072.86 – la part qui nous revient pour les communes de Cressy-Cropus-Bracquetuit soit 568.67 €).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à procéder au reversement de la somme de 4 504.19 € et à signer tous les documents s'y rapportant.

20h07 retour de Mme Myriam DELAUNAY

### **20190514 - Travaux de voirie – procédure intérêt communautaire**

Il est impératif d'avoir un fil conducteur à destination des communes pour la réalisation des travaux sur la voirie d'intérêt communautaire.

Vous trouverez en annexe le projet de la procédure que je vous invite à valider et qui s'appliquera dorénavant sans possibilité de modification au coup par coup.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la procédure envoyée aux 97 délégués

20h14 sortie de Mme Claude PIT

### **20190515 – Travaux de voirie 2019 – rue des Forrières à Tôtes**

Nous rencontrons un problème avec la commune de Tôtes qui a dégradé la voirie communautaire, rue des Forrières, et a réalisé des travaux de trottoirs.

Nous sommes maintenant devant un éventuel problème de dangerosité pour les riverains. Des travaux prévus sur la commune de Gueures ne seront pas réalisés afin de permettre de faire ceux qui sont urgents rue des Forrières à Tôtes.

Il se pose quand même le souci de la perte des subventions puisque ce dossier n'a pas été intégré aux demandes 2019, et donc de la prise en charge de la hausse de la participation communautaire (environ 6200 €) par l'ensemble des communes ou par fonds de concours exceptionnelle de la commune de Tôtes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a la compétence exclusive de la voirie communautaire, à savoir les voies communales classées.

Toute intervention sur la voirie doit, soit être menée par la communauté de communes, soit bénéficier d'une autorisation de cette dernière.

La commune de Tôtes a engagé des travaux rue des Forrières, découpant la voirie, passant des réseaux, ... sans autorisation.

Il n'est pas tolérable d'intervenir sur la propriété d'un autre sans savoir son accord.

Une procédure juridique pourrait donc être engagée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (21 abstentions) :

- Modifier la délibération du 04 avril 2019 à savoir :
- Retirer les travaux à Gueures,
- Ajouter les travaux à Tôtes, rue des Forrières, estimés à 27590.25 €

Concernant la participation de la commune de Tôtes qui prendra en charge les subventions perdues, un point sera fait en fin d'année pour définir le montant exact de la perte, en fonction notamment des échanges avec les financeurs.

### **Informations et questions diverses**

Question de Jean-Yves BILLORE-TENNAH :

- L'organisation des CLSH sera-t-elle revue pour que le CLSH de Tôtes - supprimé par la CCTC - reprenne ?

Chantal COTTEREAU répond notamment que la fréquentation actuelle des enfants de la commune de Tôtes étant faible, ceci ne permet pas de multiplier le nombre de centres entre Val de Saane et Tôtes.

-Jean-François BLOC rappelle la récente réunion qui était organisée en direction des délégués et des maires à Greuville, avec la DDTM et la Poste.

Il insiste sur la nécessité de bien vérifier son adressage (notamment pour la fibre optique) et rappelle que la Poste est disponible sur ce sujet.

-Monsieur le Président précise qu'une réunion sera organisée avant la fin de l'année pour le projet AQUIND

Le diaporama de Seine Maritime Numérique sera adressé à chaque commune

-Pour information, la maison gardien des bâtiments techniques à Longueville sur Scie sera proposée à la vente.

BUREAU -18h	AG – 18h
12/06	01/07

Séance levée à 20h45

**Le Président,  
Jean-Luc CORNIÈRE**